

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 JANVIER 2010**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Michèle BORCA, Corinne BROSSARD

Absents : Rémi CHEVALET, Dolorès ZAPATA.

APPROBATION du PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 Décembre 2009

Le procès-verbal de la réunion du 30 Novembre est approuvé.

Secrétaires de séance : J.C. LENGACHER, A. ARRIGONI

1) Approbation du procès-verbal du 17 décembre :

Approuvé à l'unanimité.

2) Comice Agricole 2010

Après avoir remercié la Commune de Métabief pour l'accueil du Comice, Mr LETOUBLON rappelle que celui-ci se tiendra le 18 septembre et donne les premières précisions concernant l'organisation, notamment les rôles respectifs de l'Association du Comice et de la Commune de Métabief.

Une réunion d'information se tiendra le lundi 1^{er} février à 20 h 00 au cours de laquelle sera mis en place le Comité d'organisation qui préparera cette fête villageoise.

3) Désignation de deux membres suppléants pour la commission d'appel d'offres

Il convient de pallier les départs de deux membres suppléants (Annette Raimondo et Jean-Yves Paulin). Michel CUBY et Sébastien BRUN présentent leur candidature. Le vote, à bulletin secret, aura lieu lors du prochain Conseil.

4) Convention de garantie Néolia

Le maire présente la demande de la Sté NEOLIA (S.A. d'HLM) tendant à l'obtention d'une garantie partielle sur l'emprunt de 250.000 € qui sera réalisé pour la réhabilitation du bâtiment HLM de La Sablière.

Cet emprunt n'est accordé par la Caisse des Dépôts que sous réserve de l'obtention par la Sté NEOLIA d'un cautionnement intégral des annuités à rembourser.

Le Conseil Général ayant déjà accordé sa garantie à hauteur de 85 % du capital emprunté, la Sté NEOLIA sollicite la commune pour les 15 % restant, soit sur un capital de 37.500 €.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de trente sept mille cinq cents euros représentant 15 % d'un emprunt d'un montant de deux cent cinquante mille euros

que la Sté NEOLIA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Durée totale du prêt :	25 ans
Echéances :	annuelles
Différé d'amortissement :	aucun
Taux d'intérêt actuariel annuel :	1,85 %
Taux annuel de progressivité :	0,00 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- Autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'emprunteur.

5) Personnel communal

Suite au départ d'Agnès RICORDEAU, le maire propose de recruter une nouvelle chargée de mission sous forme d'une mise à disposition par le service de remplacement du Centre de Gestion.

Il convient donc de signer une convention avec le Centre de Gestion pour une durée de trois mois renouvelable. Cette personne sera placée directement sous l'autorité du Maire. Elle entrera en fonction le 1^{er} février 2010.

Accord du Conseil à l'unanimité.

6) Convention d'occupation de locaux avec l'Association Mont d'Or Développement

Après avoir rappelé les objectifs de cette Association notamment en matière de formation pour les entreprises et leurs salariés, le Maire confirme que le siège se trouve en mairie. Il propose la mise à disposition gratuite de locaux par le biais d'une convention d'occupation.

Accord à l'unanimité du Conseil qui décide, à cette occasion, de revoir l'ensemble des conventions liant la commune à d'autres associations.

7) Zonage d'assainissement

Le projet de zonage d'assainissement concernant la commune ne figurant pas dans le dossier des conseillers, son étude est reportée au prochain conseil.

8) Divers

Demande de licence de débit de boissons

(licence II plus licence de petite restauration).

Pour : Franck BREUILLARD, Contre : Les autres membres présents.

8.1 Demande Association LA RE-CRAIE

Cette association des Hôpitaux Neufs, souhaite transférer son activité et cherche un local sur Métabief. Le conseil confie à Michèle BORCA, Franck BREUILLARD et Gérard DEQUE le soin de rencontrer la directrice.

8.2 Demande de la Société PROXI

Le conseil décide de répondre par la négative à cette société qui se dit prête à envisager la création d'un magasin d'alimentation à Métabief.

8.3 Informations dossiers d'urbanisme

En l'absence de documents, ce point est reporté.

8.4 Demande d'un troisième emplacement de taxi

Avant de prendre une décision, le conseil souhaite que des précisions soient formulées au demandeur.

8.5 Vente anciennes guirlandes de Noël

Dans un objectif d'économies d'énergie, de nouvelles guirlandes ont été acquises. La mairie a reçu une proposition de reprise des anciennes pour un montant de 600 €. Accord du Conseil pour la vente.

8.6 Salle des Perrières

Compte-tenu de certaines nuisances, le conseil décide de réserver la location aux seuls syndicats professionnels pour des réunions en journée, au tarif de 30 €.

8.7 Photocopies

Le conseil fixe les tarifs à 0,20 € en noir et blanc, 0,40 € en couleur pour le format A4. Le double pour les formats A3.

8.8 Demande de subvention Association Monument de la Libération

Demande à traiter lors du vote du budget.

8.9 Demande d'un caveau au cimetière

Le conseil décide de répondre favorablement à la demande de Mr Gabriel FERREUX au prix de 1 758 €.

8.10 Modalités et tarifs de stérilisation des chats errants

Le conseil décide de répondre négativement à la proposition de la SPA compte tenu des coûts et des modalités d'intervention. Sébastien BRUN proposera une autre solution au prochain Conseil.

8.11 Maison Maire

En égard à un autre projet, le Conseil, sur proposition du Maire, décide du principe de la revente de l'immeuble et des terrains en sa possession.
Franck BREUILLARD est chargé de traiter le dossier.

La séance est levée à 22 h 15.

Les secrétaires de séance,

Jean-Claude LENGACHER Alain ARRIGONI

Le Maire,

Gérard DEQUE